



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye Tél. 92 44 41 Télégr. Intercourt, La Haye

Communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

N° 76/5
Le 25 août 1976

Plateau continental de la mer Egée

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

A l'audience publique que la Cour a tenue le 25 août 1976, S.Exc. M. Karandreas et MM. Eustathiadès et O'Connell ont commencé la présentation des observations du Gouvernement grec sur la demande en indication de mesures conservatoires déposée par ce gouvernement le 10 août.

Le Gouvernement grec était représenté comme suit :

- Agent : M. Nicolas Karandreas, ambassadeur de Grèce à La Haye;
- Agent, avocat et conseil : M. Constantin Eustathiadès, professeur de droit international public à l'Université d'Athènes, chef du département juridique du ministère des affaires étrangères;
- Conseils :
- M. D. P. O'Connell, membre des barreaux d'Angleterre, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, professeur de droit international public à l'Université d'Oxford (chaire Chichele);
 - M. Roger Pinto, professeur à l'Université de Paris,
 - M. Georges Vedel, professeur à l'Université de Paris,
 - M. Prosper Weil, professeur à l'Université de Paris,
 - M. Richard Baxter, professeur à l'Université Harvard, membre du barreau du Commonwealth du Massachusetts,
 - M. Dimitrios Evrigenis, professeur à l'Université de Salonique, membre de la Chambre des députés,
 - M. Elias Crispis, professeur à l'Université d'Athènes,
 - M. Constantin Economidès, conseiller juridique spécial du ministère des affaires étrangères,
 - M. Emmanuel Roucounas, professeur agrégé à l'Université d'Athènes;

Conseillers experts : le vice-amiral Patrocle Conialis, vice-amiral hors cadre de la marine hellénique,

M. Christos Macheritsas, conseiller spécial au département juridique du ministère des affaires étrangères,

M. J. O. Small, géophysicien.

Le Gouvernement turc n'était pas représenté.

A l'ouverture de l'audience, M. Stassinopoulos, désigné par le Gouvernement grec pour siéger comme juge ad hoc en l'affaire conformément à l'article 31 du Statut de la Cour, a pris l'engagement solennel prévu à l'article 20 du Statut. On trouvera ci-après sa biographie :

M. Michel STASSINOPOULOS

Né à Calamata le 27 juin 1905.

Après avoir fait ses études à l'Université d'Athènes, a été chargé de cours de droit administratif à cette Université (1937-1968). Professeur de droit administratif (1939-1968) et doyen (1951-1958) de l'Ecole des sciences politiques d'Athènes. Membre de l'Académie d'Athènes (1968). Docteur honoris causa des Universités de Bordeaux et de Paris II.

Conseiller d'Etat (1943-1958). Conseiller politique du gouvernement du Dodécanèse (1947). Président du comité pour le statut des fonctionnaires (1948). Ministre de l'information (1952 et 1958) et du travail (1952). Président des conseils d'administration de l'Institut national hellénique de radiodiffusion (1958) et de l'Opéra national (1953-1963).

Vice-président (1963), puis président (1966-1969) du Conseil d'Etat; éloigné par le gouvernement militaire (1969); réintégré et nommé président honoraire (1974). Elu premier député de l'Etat (1974). Président de la République hellénique (18 décembre 1974-20 juin 1975).

Nombreux ouvrages de droit, d'histoire politique et de littérature en grec et en français.

*

Le Président de la Cour a fait connaître que MM. Ignacio-Pinto et de Castro étaient empêchés d'assister à l'audience pour raisons de santé et que M. Oda ne participerait pas au règlement de l'affaire du Plateau continental de la mer Egée.

*

La prochaine audience se tiendra au palais de la Paix le jeudi 26 août à 10 heures.